EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL PREIZERDAUL

Séance du 30 octobre 2026

Présents : Marc Gergen, Bourgmestre ; Marc Rehlinger, Enzo Colamonaco, échevins.

Objet : Règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire

Le collège échevinal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;
Vu le règlement communal de circulation modifié du 17 décembre 2014;

Considérant que des travaux de raccordement aux réseaux auront lieu dans la rue St Roch à hauteur de la maison 14 à Reimberg;

Considérant que l'information par le maître d'ouvrage du chantier est prise en compte comme justification adéquate de l'urgence;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité publique ;

arrête à l'unanimité

de modifier le règlement de la circulation communale comme suit :

Art. 1er Pour le lundi, 2 novembre jusqu'au vendredi, 6 novembre 2026, sauf imprévus ;

Art. 2. Route barrée à toute circulation dans la rue St Roch à hauteur de la maison 14 à Reimberg;

Art. 3. Toute la circulation et les déviations seront réglées moyennant des panneaux de signalisation

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Bettborn, le 30 octobre 2026

Pour le collège échevinal,

pour le Secrétaire communal
(s) J. Krause

Administration communale PREIZERDAUL

Le Bourgmestre,
(s) M. Gergen